

l'Association pour les Intérêts de la Femme et à l'Association pour la Création d'un Lycée de Jeunes Filles) on reste abasourdi par son argumentation plutôt piètre développée à la Chambre contre le vote des femmes. Car en son fort intérieur, et par principe, il ne pouvait y être opposé — malgré cette boutade lancée à Philippe Bech qui s'était prononcé en principe pour le suffrage des femmes: «Pour vous ça se comprend, vous êtes célibataire.»<sup>63)</sup>

Robert Brasseur et ses amis libéraux avaient des raisons purement électorales, purement tactiques, pour adopter cette attitude, à première vue incompréhensible. C'est que, pour eux «dans l'état actuel du pays»<sup>64)</sup>, — il s'agissait d'empêcher que par le vote des femmes la Droite n'obtînt la majorité à la Chambre, et de rester insensibles à la conception des socialistes qui, sachant que ledit vote les défavoriserait aux prochaines élections, gardaient toute confiance en l'avenir.

A la seconde lecture de la loi, Robert Brasseur fit une proposition compromissive: accorder immédiatement le vote aux femmes pour les élections communales et, après dix ans, pour les élections législatives. Les socialistes se déclarèrent d'accord d'accepter cette proposition sous condition que la Droite en fit de même. Mais devant le refus de la Droite, la proposition Brasseur tomba à l'eau.

En février 1920, Robert Brasseur assistait à Paris à la Conférence interparlementaire franco-luxembourgeoise, à l'organisation de laquelle Marcel Noppeney ne semble pas avoir été étranger. Il est donc d'autant plus pénible de constater que les discours que Brasseur prononça à la séance du 21 février, au banquet du soir et, le lendemain, à la salle du Globe, suscitèrent une polémique avec le champion attitré de la cause française en notre pays, Marcel Noppeney, qui prétendait que le porte-parole des adhérents de la «solution belge» aurait présenté l'union économique avec la France comme inéluctable.

Dans une lettre adressée le 25 juin à «L'Indépendance Luxembourgeoise» — donc avec quatre mois de retard, — Robert Brasseur prétend qu'il n'a pas pu s'exprimer d'une façon aussi péremptoire car c'eût été en opposition flagrante avec le scepticisme dont il avait fait preuve dès son premier discours au cours duquel il avait prié le député Louis Marin de demander au président du Conseil A. Millerand si l'obstacle opposé par la France officielle à une union économique entre ce pays et le Grand-Duché était insurmontable ou non.<sup>65)</sup>

Aux obsèques du député Aug. Flesch, décédé le 14. 8. 1921, Robert Brasseur prononça un discours au nom des amis libéraux du défunt, discours dont j'ai donné des extraits dans la biographie consacrée au cousin de ma mère (fasc. XV, p. 111, 113, 116).

Dans les interminables débats concernant l'approbation de la *Convention d'Union Économique avec la Belgique*, Brasseur, en